



Mairie d'Aiguèze 30760 AIGUEZE
Téléphone : 04 66 82 14 77
Télécopie : 04 66 82 35 26
mairie.aigueze@wanadoo.fr

Compte rendu du conseil municipal

Du Lundi 18 janvier 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le **lundi 18 Janvier 2020 à 18 H30** sous la **Présidence du maire Charles Bascle.**

Présents Alain Nicolet, Jean Grouwet Christian Marron, Esteben Ranc, Françoise Jadoul Rietjens, Yvette Grimaud, Céline Bruguier.

Absent : Aurélien Vély

Procurations : Aurélien Vély donne procuration à Charles Bascle

Secrétaire de séance : Christel Sicard

Approbation du PV du dernier conseil.

1 Vote du budget eau et assainissement Il convient de voter les montants inscrits au budget de fonctionnement pour la somme de vingt-cinq mille Euros pour permettre le paiement des factures courantes. Cette somme sera remboursée par l'AGGLO.

Vote à l'unanimité

Délibérations à prendre

1. Délibération à prendre pour le transfert de gestion des eaux pluviales à l'AGGLO .Ce transfert est imposé par l'état. Notre commune ne possédant aucun réseau d'eaux pluviales nous devons malgré tout délibérer pour zéro m linéaire.

Délibération prise à l'unanimité.

2. Délibération à prendre pour la rémunération du conciliateur de justice nous sommes redevables de la somme de Deux cent Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3. Demande de subvention au titre des amendes de police. Nous avons fait établir deux devis :
Pour de la signalétique.

Pour du marquage au sol.

Délibération adoptée à l'unanimité

4. Demande de subvention DETR .Il convient de solliciter cette subvention pour la réalisation du projet de vidéo protection.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Délibération à prendre pour l'admission en non-valeur d'un loyer impayé de janvier 2020 concernant un hangar de la Blanchisserie pour un montant de 650 Euros.

Délibération adoptée à l'unanimité

6. Délibération à prendre pour fixer la tarification, la période de fonctionnement, le créneau horaire et le montant de l'amende forfaitaire pour l'Horodateur qui sera implanté au parking du 19 Mars.

Le parking sera payant du 1 Mars au 31 Octobre

De 8h à 20 h

Les montants sont fixés comme suit :

1 h UN Euro cinquante

2 h TROIS Euros

3h TROIS Euros cinquante

4h QUATRE Euros

6h QUATRE Euros cinquante

12 h CINQ Euros

Plus de 12 h TRENTE CINQ Euros

Le montant de l'amende forfaitaire est fixé à TRENTE CINQ Euros

Délibération prise à l'unanimité

Points D'information

1 Retrait de délégation à un adjoint

Le Maire après, consultation des services compétents, fait part des conditions de retrait des délégations à un adjoint.

2 Dossier d'inscription du Cèdre au titre des arbres remarquables.

Le dossier est en cours de montage avec photos, historique et expertise ONF dans l'espoir d'un classement.

3 Point sur travaux en cours

Jean Grouwet évoque les travaux en cours

Au rez de chaussée de la Mairie doublage des murs, isolation, électricité pose d'un évier.

Au Presbytère démolition de la cloison de séparation de la pièce des archives pour offrir un plus grand espace d'exposition aux peintres.

Projet d'agrandissement du local loué au boulanger.

4 JEMA

L'organisation des JEMA semble compromise au vu des mesures de confinement

5 Fleurissement

Le département nous donne 170 plantes pour le réaménagement de l'entrée du village.

6 Intervention de l'association Passe Murailles

Les travaux de caladage des impasses et de la placette ne seront certainement pas tous réalisés cette année .Les mesures de confinement et la COVID ayant largement impacté le travail de l'association.

Dernière Minute

Devis en cours pour l'hydro-curage de l'ensemble du réseau d'assainissement du village ainsi que des diverses caisses siphoides.

Visite de l'Architecte et de l'ingénieur des bâtiments de France.

Visite de Benoit Trichot vice-président de l'Agglo en charges du tourisme accompagné du directeur Lesly Reynaud.

Personne ne souhaitant prendre la parole la séance est levée à 20h

Le Maire, Charles Bascle